

2025/14/04/03

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq à vingt heures trente, le quatorze avril, le Conseil Municipal de la Commune de GOURIN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hervé LE FLOC'H, Maire.

Etaient présent(e)s : LE FLOC'H Hervé, HENRY Catherine, BOURLÈS Christophe, NÉDÉLEC Rémi, BOCQUILLON Maud, JANNY Patrick, ROYANT Helen, DUFLEIT Anthony, PERON Alan, LE FUR Françoise, LE GOFF Dominique, LE GRAND Mickaël, GOJJARD Laurine, LE COROLLER Marie-Ange, LE GOFF Jeannine, BAUDET Philippe, TROALEN Anne, BOUÉDEC Jean-Michel, ULLIAC Morgane, PERON Matthieu, PICARDA Styren, PHILIPPE Jean-Luc formant la majorité des membres en exercice.

Absent(e)s excusé(e)s : LE ROUX Véronique, POUPON Marie-Laure, COUGARD Christelle, LE GRAND Hicham, LE NAOUR Roger.

Procurations : LE ROUX Véronique à JANNY Patrick, POUPON Marie-Laure à LE FUR Françoise, COUGARD Christelle à HENRY Catherine, LE GRAND Hicham à NÉDÉLEC Rémi, LE NAOUR Roger à BOURLÈS Christophe.

Au moyen d'un vote à main levée, par 21 voix « POUR » et 6 voix « ABSTENTION », Catherine HENRY a été élue secrétaire de séance.

Date de convocation : 27/03/2025
Convocation affichée le : 31/03/2025
Date d'un ordre du jour complémentaire :
04/04/2025 - Affichage le 08/04/2025

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27
Présents : 22
Procurations (s) : 5

Reçu en Préfecture de VANNES le 18/04/2025
Publié ou notifié le 18/04/2025
Certifié exécutoire le 18/04/2025
A GOURIN, le 18/04/2025...

Le Maire,
Hervé LE FLOC'H



3- AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE BUDGÉTAIRE 2024 : BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET DU SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Monsieur le Maire invite l'Assemblée à délibérer sur la proposition d'affectation des résultats de l'exercice budgétaire 2024 transmis par la trésorerie de Pontivy concernant le budget principal et le budget service assainissement collectif.

Département du MORBIHAN

Budget principal :

SECTION	RESULTAT CA 2023	VIREMENT A LA SECTION INVESTISSEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	VALEURS A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT	Pour information	
					Restes à réaliser RAR 2023	SOLDE DES RESTES A REALISER
INVEST.	1 963 293,74 € (=>report de 1 963 293,74 € au 001 dans le sens des recettes)		353 921,70 €	2 317 215,44 €	Dépenses 481 660,49 € Recettes 637 592,18 €	155 931,69 €
FONCT.	1 068 313,23 €	1 068 313,23 €	1 172 015,30 €	1 172 015,30 €		

Service assainissement collectif :

SECTION	RESULTAT CA 2023	VIREMENT A LA SECTION INVESTISSEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	VALEURS A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT	Pour information	
					Restes à réaliser RAR 2023	SOLDE DES RESTES A REALISER
INVEST.	-337 066,14 € (=>report de 337 066,14 € au 001 dans le sens des dépenses)		-79 486,08 €	- 416 552,22	Dépenses 15 949,61 € Recettes 42 762,50 €	26 812,89 €
FONCT.	267 197,38 €	267 197,38 €	40 703,38 €	40 703,38 €		

CONSIDÉRANT que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement restant toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement de la section d'investissement,

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, au moyen d'un vote à main levée par 21 voix « POUR » et 6 voix « CONTRE »,

DÉCIDE, d'affecter le résultat du **budget principal** comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024	1 172 015,30 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	1 172 015,30 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	1 172 015,30 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	- €
Total affecté au c/ 1068 :	1 172 015,30 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	- €

Département du MORBIHAN

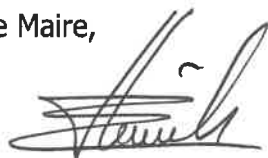
▪ Après en avoir délibéré, au moyen d'un vote à main levée par 21 voix « POUR » et 6 voix « ABSTENTION »,

DÉCIDE, d'affecter le résultat du **budget assainissement collectif** comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024	40 703,38 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	40 703,38 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	40 703,38 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	- €
Total affecté au c/ 1068 :	40 703,38 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	- €

Pour extrait conforme au registre,
 A GOURIN, le 14 avril 2025

Le Maire,



Hervé LE FLOC'H.



La secrétaire de séance,



Catherine HENRY.